



Projet de Construction du Corridor Economique Transnational RD CONGO–ANGOLA–Phase 1

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

Secteur : Transport
Référence de l'accord de financement : PRET N° 2100150043396
N° d'Identification du Projet : P-Z1-DBO-255
N° de l'Avis à manifestation d'intérêt : N° 040/MITP/CI/BAD/2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°040/MITP/CI/BAD/2026

**AUDIT DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET DE
CONSTRUCTION DU CORRIDOR ECONOMIQUE TRANSNATIONAL RDC – ANGOLA, PHASE 1.**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir partiellement le coût du Projet de Construction du Corridor Economique Transnational RD CONGO–ANGOLA–Phase 1, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le contrat de Consultant Individuel pour la réalisation de l'audit de performance environnementale et sociale du Projet de construction du Corridor économique transnational RDC – Angola, Phase 1.
2. La mission assignée au consultant individuel est de réaliser l'audit de performance environnementale et sociale du Projet de construction du Corridor économique transnational RDC – Angola, Phase 1.

Les services prévus au titre de ce cette mission comprennent entre autres les prestations suivantes :

- Identifier les exigences du SSI de la Banque pertinentes pour le projet, y compris les risques sociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants, Esclavage moderne, etc.), la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques ;
- Identifier les législations, réglementations, normes, standards et procédures nationales applicables, y compris les autorisations légales, les permis et certificats requis avant les actions ;
- Analyser les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêt/don, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, les aide-mémoires, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet ;
- Organiser une réunion d'ouverture avec l'équipe de projet (emprunteur/Client) et, le cas échéant, les représentants de l'agence d'exécution du projet, les entreprises, les ingénieurs conseils, etc.
- Organiser une séance d'ouverture avec l'équipe projet de la Banque ;
- Déterminer et convenir, avec l'entité d'exécution du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité ;
- Actualiser/analyser la capacité réelle/effective de l'équipe de projet (emprunteur/Client) par rapport à la gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents E&S connexes applicables au projet ;
- Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, la cellule d'exécution du projet (CEP), les bénéficiaires locaux, les personnes affectées par le projet, la société civile, les ministères et les entrepreneurs), sur l'état du projet

- en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre ;
- Effectuer des visites de sites du projet pour évaluer la mise en œuvre des mesures/activités E&S, y compris la performance des entreprises, et les risques et impacts environnementaux et sociaux résiduels/non anticipés ;
- Évaluer la performance globale de l'Emprunteur et celle l'unité de coordination de projet ;
- Évaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de l'assistance qu'elle a fourni à l'Emprunteur, chaque fois que nécessaire ;
- Préparer un rapport complet ;
- Organiser une réunion de clôture avec l'Emprunteur/Client et ses contractants et les responsables des fonctions auditées (notamment la Banque).

3. La mission sera assurée par un Consultant individuel ayant les qualifications et expériences professionnelles suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum en environnement, gestion environnementale, sciences sociales ou domaine similaire ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine environnemental et social ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq (5) dernières années ;
- Disposer d'une expérience de deux (2) ans dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des PGES de projets routiers ;
- Maîtriser les normes environnementales et sociales nationales et internationales, notamment celles de la Banque africaine de développement (BAD) ou de la Banque mondiale ;
- Avoir une maîtrise de gestion des risques environnementaux ainsi que des problématiques VBG/EAS/HS ;
- Une expérience professionnelle en RDC ou dans la sous-région d'Afrique centrale constitue un atout.

La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite par le présent avis, les Consultants individuels qualifiés et éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission, notamment : (i) une lettre de manifestation d'intérêt signée et datée ; (ii) un Curriculum Vitae récent, détaillé, signé et comportant les informations sur leur formation académique, expérience professionnelle dans le domaine environnemental et social ; expérience dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des PGES de projets routiers ; références de missions similaires au cours des cinq dernières années ; (iii) Les copies du diplôme et des attestations de travail/attestations de bonne exécution de prestations ou missions similaires etc.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés de la Banque africaine de développement », édition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel prévue dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque africaine de développement.

5. L'évaluation des CV des candidats sera effectuée sur la base des critères, sous-critères et du barème de notation ci-après :

N°	Critères, sous-critères d'évaluation et barème de notation	Note maximale
I.	Qualifications générales	30 points
1.1	Diplôme	5 points
1.1.1	Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum en environnement, gestion environnementale, sciences sociales ou domaine similaire : • Diplôme conforme (niveau et domaine) : 5 points • Diplôme non conforme (niveau et/ou domaine) : 0 point	

1.2	Expérience générale	25 points
1.2.1	Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine environnemental et social : • 10 ans d'expérience = 14 points ; • Au-delà de 10 ans d'expérience = 0,25 point complémentaire par mission supplémentaire jusqu'à un maximum de 1 point ; • Moins de 10 ans = 0 point.	15 points
1.2.2	Disposer d'une expérience de deux (2) ans dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des PGES de projets routiers : 5 points par année d'expérience avec un maximum de 10 points.	10 points
II.	Adéquation pour la mission	68 points
2.1	Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq (5) dernières années : • Deux (2) missions = 57 points ; • Au-delà de deux (2) missions similaires = 0,75 point complémentaire par mission supplémentaire jusqu'à un maximum de 6 points ; • Moins de deux (2) missions = 0 point	63 points
2.2	Maîtrise des normes environnementales et sociales de la Banque africaine de développement (BAD) ou de la Banque mondiale : 1 point par mission ou année d'expérience dans le domaine environnemental et social dans le cadre de projets financés par la BAD ou la Banque mondiale	5 points
III.	Expérience professionnelle en RDC ou dans la sous-région d'Afrique centrale : 2 points	2 points

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires y compris les TDR de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures locales (TU + 1) et jours d'ouverture des bureaux : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 15h30, du lundi au vendredi.

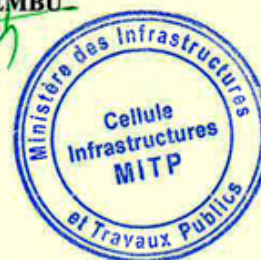
7. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être déposées à l'adresse physique mentionnée ci-dessous ou transmises par courrier électronique à l'adresse recrutement.cf@celluleinfra.org, au plus tard le **30/09/ 2026 à 14 h 00'** (heure locale) et porter expressément la mention « **AMI N°040/MITP/CI/BAD/2026 pour la réalisation de l'audit de performance environnementale et sociale du Projet de construction du Corridor économique transnational RDC – Angola, Phase 1** ».

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, sise avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél: (+243) 99 641 12 25.

Email : info@celluleinfra.org; recrutement.cf@celluleinfra.org

Billy TSHIBAMBE NYEMBU

Coordonnateur



70A, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
www.celluleinfra.org – info@celluleinfra.org
Tél. : 243 (0) 986 411 225

[Retour à la liste](#)